



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/80

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20170627-2017_80-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 juin 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 juin 2017

La séance est ouverte

Le Mardi 27 juin l'année deux mille dix-sept à 18h30 à SAUCATS – Espace Culturel et Sportif « la Ruche »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	M.FATH
CANADA Béatrice	E	M.BLANQUE	LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance
Les procès-verbaux du 22 Mars 2017 et 11 Avril 2017 sont adoptés

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/80

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2017/47 du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant l'avis favorable du bureau

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

En section FONCTIONNEMENT

- virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 011 - compte 60612 (énergie - électricité) sur l'exercice 2017, pour un montant de 48 000 € afin de couvrir des dépenses de fluides.
- Créances admises en non valeur

En section INVESTISSEMENT

- Suite à la réalisation des travaux de voirie des ajustements d'opérations et de comptes comptables sont nécessaires sur les investissements

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Décide** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

chapitre	Opération	Libellé opération	nature	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
					DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
011			6228	divers	1 304,94 €			
65			6451	Créances admises en non valeur		1 304,94 €		
022				dépenses imprévues	48 000,00 €			
60612				Energie électricité		48 000,00 €		
				TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	49 304,94 €	49 304,94 €		
				SECTION INVESTISSEMENT				
21	11109	MONTESQUIEU A MARTILLAC	21751	Réseaux de voiries	15 000,00 €			
21	11113	ZA LAMOUREOU	21752	Installation de voirie		15 000,00 €		
				TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	-15 000,00 €	15 000,00 €		
				SOLDE				0

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20170627-2017_80-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/80

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET
PRINCIPAL**

2. **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 27 juin 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement